

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 23

présenté par
M. Carrez

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 72, substituer aux mots :

« au 4° du A du II »

les mots :

« au 9° de l'article L. 241-6 du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.